

LETRE DE SIR ALEXANDER CADOGAN AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE EN DATE DU 1er MAI 1946

DELEGATION DU ROYAUME-UNI AUPRES DES NATIONS UNIES

1er mai 1946

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous prier de porter ce qui suit à l'attention du Conseil de Sécurité.

2. Le 16 février, à la fin de la discussion qui s'est déroulée au Conseil de Sécurité au sujet du retrait des troupes étrangères des Etats du Levant, un vote a eu lieu sur la résolution ci-après qui avait été soumise par le représentant des Etats-Unis: "Le Conseil de Sécurité prend acte des déclarations faites par les quatre parties ainsi que par les autres membres du Conseil; compte que les troupes étrangères stationnées en Syrie et au Liban seront retirées aussitôt que cela sera possible et que des négociations à cette fin seront entreprises sans délai par les parties; demande à celles-ci de le tenir informé sur le résultat des négociations."

3. Bien que le vote émis par le Conseil en faveur de cette résolution n'ait pas eu de valeur juridique, le représentant du Royaume-Uni s'est engagé à donner effet à la volonté de la majorité du Conseil telle que ce vote l'exprimait. En conséquence, le Gouvernement de Sa Majesté qui avait de même accepté d'agir en accord avec l'opinion de la majorité du Conseil, a envoyé une délégation militaire à Paris pour s'entendre sur les dispositions qu'il était

4. Le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni a maintenant l'honneur de porter à la connaissance des membres du Conseil de Sécurité que les dispositions suivantes ont été prises alors en vue du retrait des troupes britanniques:

- 1) toutes les troupes britanniques devaient être retirées de Syrie pour le 30 avril. L'évacuation a été exécutée en fait avant cette date et achevée le 15 avril.
- 2) le premier millier de soldats britanniques devait être retiré du Liban avec un nombre analogue de soldats français pour le 31 mars. Ce mouvement a été exécuté pour la date indiquée.
- 3) le reste des troupes britanniques, exception faite d'un détachement de liquidation, de ait être retiré du Liban pour le 30 juin.
- 4) le présent plan a été dûment communiqué aux gouvernements syriens et libanais qui n'y ont pas proposé de modifications.

Je vous prie d'agréer,

signé A. GIBSON

